

Zeitschrift: Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse
Herausgeber: Le messenger suisse de Paris
Band: 1 (1955)
Heft: 2

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRIBUNE LIBRE

Peut-on déduire le montant de l'Assurance fédérale de vieillesse sur les revenus déclarés aux Contributions directes?

Voilà la solution donnée le 5 mars 1955 par son Inspecteur des Contributions directes à un de nos compatriotes qui nous la fait parvenir.

Les dépenses déductibles des traitements et salaires sont énumérées limitativement par l'article 83 du Code général des Impôts. Seules sont déductibles les retenues obligatoires faites par l'employeur en vue de la constitution de pensions ou retraites à l'exclusion des versements que le contribuable effectue lui-même. Me référant à l'article 156 du C. G. I., alinéa 7, cité par M. le Ministre de Suisse, il m'est impossible d'admettre ces cotisations dans les charges réduites du revenu imposable à la surtaxe progressive. En effet les dispositions du texte s'appliquent uniquement aux versements de primes afférentes à des contrats d'assurance sur la vie dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine ou qui garantissent en cas de décès le versement de capitaux au conjoint ou descendants d'assuré. Les énumérations prévues par la loi étant d'application limitative et stricte, il ne saurait être question d'interprétation large et d'assimilation.

Réponse à M. L.-B. G., à Versailles :

Le Ministère du Travail vient de publier les instructions se référant aux enfants de commerçants, artisans, industriels, entrepreneurs agricoles, qui travaillent comme aides de leur père sans aucune autre activité lucrative en dehors de cette aide. Ces travailleurs n'ont pas besoin d'une carte spéciale. (S'adresser en même temps à notre Légation pour tous renseignements.)

Réponse à M. L. Ch., à Saint-Brice :

Vous nous demandez si, étant donné votre qualité de double national, vous pourriez également faire partie de nos sociétés suisses et participer à nos manifestations. Nous serons très heureux de vous voir parmi nous et de vous inscrire dans nos Sociétés (Tir, Gymnastique et Union Sportive suisse ainsi qu'aux Cercles amicaux). Renseignez-vous auprès des Présidents. Nous vous considérons comme un compatriote.

Réponse à M. Edmond Delay, 23, rue Lamblardie à Paris :

Vous trouverez le texte de « La Suisse vue par les Ecrivains », causeries de M. Henri de Ziegler, prononcées à l'Heure de culture française à la R. T. F., au Centre du Livre Suisse, 57, rue de l'Université à Paris, qui peut procurer n'importe quelle publication ou œuvre littéraire suisse et où les principaux journaux et revues de notre pays sont à la disposition des visiteurs.

Réponse à M. Egg, 7, allée de Gagny, Le Drancy :

Notre journal publiera aussitôt possible la date et le lieu de projection du film *Terre Valaisanne*. Si vous vous intéressez particulièrement au film et à la photo, vous pourrez vous adresser à M. Franconi, 24, rue Courteline, Issy-les-Moulineaux.

Réponse à M. G. A. Paris :

Le Secrétariat des Suisses à l'Etranger mettra bientôt à la disposition de la Section de Paris de Pro Ticino, une copie en langue italienne du film *Ticino Caro*, tourné lors des manifestations folkloriques tessinoises de mai 1953.

Réponse à M. A. Paris et à tous les amateurs de photo :

L'exposition des œuvres du groupe Photo-Ciné aura lieu le 30 avril au cours de la grande fête annuelle de bienfaisance en faveur de la Colonie. Si vous voulez exposer vos œuvres, envoyez-les, pour le 20 avril, à M. Franconi, 24, rue Courteline, Issy-les-Moulineaux.

N. de R. — Il sera répondu ici à toute question d'intérêt général.

LE CINQUANTENAIRE DU SIMPLON

Il y a exactement 50 ans, le 24 février 1905, au kilomètre 9,5 dans la galerie du Simplon I, les équipes de mineurs venant du sud et celles venant du nord se serraient enfin la main. Cette brève et

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

Cette devise qui a été celle de nos aïeux doit être la nôtre aussi, chers compatriotes de Paris. Nous avons dans notre colonie un grand nombre de misères à soulager. Il y a des vieux dont les multiples besoins attendent notre bienveillante attention : il y a des malades à secourir, des enfants très malheureux, de désolantes misères cachées que seuls connaissent parmi nous les compatriotes de grand cœur qui se font un devoir de les soulager avec tact et discrétion. Voulez-vous donner un bon coup de main aux œuvres de bienfaisance de la colonie suisse de Paris dont la tâche devient de plus en plus ardue et compliquée? Venez tous à la grande Fête du 30 avril, à la Salle de la Chimie, 28 bis, rue Saint-Dominique, où, à partir de 20 h. 30 précises et pour toute la nuit, vous aurez, avec la joie de faire du bien, le plaisir d'entendre dans leurs savoureuses productions, les artistes du Quart d'Heure vaudois de Radio-Sottens, renommés dans toute la Suisse pour leur verve et leurs trouvailles; les trois gais chanteurs populaires tessinois du Trio De Gandria de Radio-Monteceneri, dont les airs entraînants que nous serons tentés de fredonner avec eux, nous mettront le soleil au cœur. Nous aurons aussi un sketch désopilant que M. Brugial, le dévoué président de la Section de l'Île de France de l'A. P. G. I. S., a spécialement écrit pour notre soirée et que des ex-internes et des Suisses de Paris nous feront applaudir. Mlle Nilla Balestra, notre charmante pianiste virtuose, nous fera goûter de la musique exquise; la toute mignonne Béatrice Moulin du Cabaret de « Chez Gilles » nous chantera ses agréables refrains et M. Pierre Wandorf nous fera apprécier, dans son répertoire, son organe généreux de basse noble. En plus nos chanteurs des chorales suisses de Paris, toujours présents à l'appel, et dont la réputation n'est plus à faire, nous feront entendre les chansons du pays si chères à nos cœurs. Enfin, après le spectacle, les gais refrains de l'orchestre F. Bouillon entraîneront dans la danse les jeunes et les vieux et jusqu'au matin. Venez nombreux, chers compatriotes! Vous aurez le moyen, le soir du 30 avril, de contribuer à donner un peu de bonheur et de secours à nos frères dans le besoin. Nos frères moins fortunés mais qui savent que cet appel ne sera pas lancé en vain.

poignante cérémonie marquait la fin du percement d'une galerie qui est aujourd'hui encore la plus longue du monde car de l'entrée nord à celle du sud elle mesure 19.803 mètres dont 19.320 en rectiligne. Les travaux commencèrent du côté nord (Brigue), le 16 août 1898 et du côté sud (Iselle) le 16. Il a donc fallu plus de 6 ans pour achever le gigantesque percement. Il s'agissait sans doute d'une entreprise audacieuse et risquée si l'on pense surtout aux moyens de travail de ces temps où les techniques étaient encore rudimentaires. L'œuvre avait été déjà présentée en 1885 avec des nombreux projets aussi divers les uns que les autres. On parlait déjà en ce temps, comme aujourd'hui du reste, du percement du Grand Saint-Bernard et du Mont Blanc. Il s'y mêla aussi la politique, ce qui n'arrangeait pas les choses et une fois les travaux commencés, il y eut la lutte contre les forces de la nature. Il fallut traverser plus de 2 kilomètres de rochers car le point le plus élevé au-dessus du tunnel, la crête entre Terrarossa et Aurora, est à 2.854 mètres d'altitude. On dut aussi lutter contre les eaux, froides au début, torrides ensuite et contre une chaleur intenable qui au kilomètre 8,500 arrivait à 54 degrés et pour 2 kilomètres de suite à 50. En plus des 40 kilomètres de tunnel percés il fallut creuser 100 passages traversaux entre les 2 galeries et construire des nombreux aiguillages à la moitié du tracé souterrain. Les frais de cette gigantesque construction furent de 66 millions mais on avait ainsi réalisé une œuvre dont la valeur économique ne fit qu'augmenter continuellement et qui représentait une des plus importantes artères de notre continent et la voie la plus directe vers les pays de l'Orient. Au cours de l'année 1956 les Chemins de Fer Fédéraux se feront un devoir de célébrer, avec les autres administrations intéressées, le cinquantenaire de l'activité du tunnel du Simplon, cette superbe réalisation du génie de l'homme qui fut ouverte au trafic le 1^{er} juin 1906 et demanda le sacrifice de nombreuses vies humaines.

SUCHARD OR CE CHOCOLAT EST INCOMPARABLE

N'oubliez pas l'abonnement

DIAD

Emulsion d'huile d'amandes douces dans l'eau de rose, équilibrée au taux d'acidité de la peau saine. Démaquillant parfait, recommandé pour les épidermes délicats. - Sans eau, sans savon

— — — Nettoie intégralement votre peau Maintient votre peau en bonne santé — —

LABORATOIRES BONETTI FRÈRES, 14, Rue Vavin, PARIS-6^e - BELLINZONA (Suisse)

DIADERMINE

Crème médicale de beauté non parfumée. Grasse ou sèche, votre peau devient normale. Soir et matin sur votre visage, vos mains, appliquez la crème Diadermine.

Entreprise Générale de Peinture

Tél. : Ellysées 79-16

MIROITERIE DÉCORATION

F. MONA

ENCADREMENTS VITRERIE

38, rue François-1^{er}, Paris-8^e